

**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**  
**ARRONDISSEMENT DE NONTRON**  
**COMMUNE DE NEGRONDES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET - Yannick FATIN - Jérôme CALVET donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Corinne CHANTRY RIBIERE

**Del n° :28/2025 :**

**OBJET : Création d'un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (Article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique) :**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°,  
Considérant un accroissement temporaire de l'activité pour la surveillance des enfants durant la pause méridienne pour l'année scolaire 2025/2026,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** la création à compter du 01/09/2025 et jusqu'au 03/07/2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 3h36 minutes soit (3,60 centième)  
Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366

Les crédits correspondants sont prévus au budget

*Votants : 11*

*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 11/07/2025  
et de sa publication le 11/07/2025  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 11 juillet 2025  
Pour extrait conforme  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire,  
Françoise DECARPENTRIE



**AR Prefecture**

024-212403083-20250708-DELIB28\_2025-DE  
Reçu le 11/07/2025

**COMMUNE DE NEGRONDES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET - Yannick FATIN - Jérôme CALVET donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Corinne CHANTRY RIBIERE

**Del n°29/2025 :**

**OBJET : Zones d'Activités Economiques – dépenses d'éclairage public :**

La Communauté de communes a dans ses compétences obligatoires, notamment « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Les Communes adhèrent individuellement au Syndicat Départemental des Energies (SDE24) pour l'ensemble de leur réseau d'éclairage public, et se voient payer également l'entretien de l'éclairage public des ZAE présentes sur leur commune et qui est de la compétence de la Communauté de communes.

La Communauté de communes doit rembourser aux Communes concernées les dépenses engagées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE, à compter de l'exercice 2025, le remboursement par la Communauté de communes Périgord-Limousin des dépenses d'entretien et de maintenance du réseau d'éclairage public sur les Zones d'Activités Economiques sur la Commune.**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention à signer avec la Communauté de communes.**

*Votants : 11*

*Pour :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire

compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 11/07/2025  
et de sa publication le 11/07/2025  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 11 juillet 2025

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Françoise DECARPENTRIE



**AR Prefecture**

024-212403083-20250708-DELIB29\_2025-DE  
Reçu le 11/07/2025

**COMMUNE DE NEGRONDES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi -- AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia -GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET- Yannick FATIN - Jérôme CALVET donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Corinne CHANTRY RIBIERE

**Del n°30/2025 :****OBJET : Présentation du rapport d'activité de la communauté de communes pour l'exercice 2024 :**

Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Madame le Maire présente pour l'exercice 2024, le rapport d'activité de la communauté de communes

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

*Votants : 11*

*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 11/07/2025  
et de sa publication le 11/07/2025  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE

Fait à Négrondes le 11 juillet 2025  
Pour extrait conforme  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire,  
Françoise DECARPENTRIE



**AR Prefecture**

024-212403083-20250708-DELIB30\_2025-DE  
Reçu le 11/07/2025

**COMMUNE DE NEGRONDES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY RIBIERE Corinne- CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia -GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET- Yannick FATIN- Jérôme CALVET donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Corinne CHANTRY RIBIERE

**Del n°31/2025 :****Objet : Validation de l'accord local sur la répartition des sièges au conseil communautaire pour les élections municipales de 2026 :**

VU l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

VU la loi n°2019-809 du 1er août 2019 relative à l'organisation des élections municipales et communautaires,

VU la nécessité de fixer la composition du futur conseil communautaire de la Communauté de communes Périgord Limousin avant le 31 août 2025,

VU la proposition d'un accord local de répartition du nombre et de la composition des sièges des conseillers communautaires, tel qu'établie à partir du simulateur AMF (simulation valide à 42 sièges) comme suit :

COMMUNES	SIMULATION VALIDE 42 SIÈGES
THIVIERS	7
LA COQUILLE	3
JUMILHAC LE GRAND	3
NANTHEUIL	2
CORGNAC SUR L'ISLE	2
NÉGRONDES	2
MIALLET	2
EYZERAC	2
SAINT JORY DE CHALAIS	2
SAINT PAUL LA ROCHE	2
SAINT PIERRE DE FRUGIE	2
SAINT PIERRE DE CÔLE	2
CHALAIS	2
SAINT PRIEST LES FOUGÈRES	1
SAINT JEAN DE CÔLE	1
SAINT MARTIN DE FRESSENGEAS	1



AR Prefecture

024-212403083-20250708-DELIB31\_2025-DE

Reçu le 11/07/2025

NANTHIAT

1

LEMPZOURS

1

TOTAL

42

- **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre cette décision à la communauté de communes et à l'autorité préfectorale.

*Votants : 11*

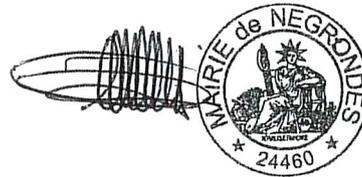
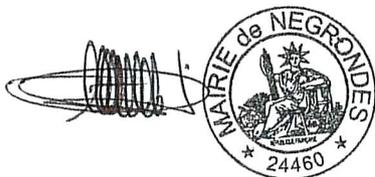
*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 11/07/2025  
et de sa publication le 11/07/2025  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE

Fait à Négrondes le 11 juillet 2025  
Pour extrait conforme  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire,  
Françoise DECARPENTRIE



**AR Prefecture**

024-212403083-20250708-DELIB31\_2025-DE  
Reçu le 11/07/2025

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY RIBIERE Corinne- CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia -GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET- FATIN Yannick - Jérôme CALVET donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Christophe PATEYAS

Secrétaire de séance : Corinne CHANTRY RIBIERE

**Del n° 32/2025 :**

**OBJET : Proposition de motion pour le maintien et le développement du service public ferroviaire :**

Considérant l'importance du service public ferroviaire pour l'accès aux droits fondamentaux, la cohésion sociale, l'aménagement du territoire et la transition écologique ;

Considérant que le réseau ferroviaire constitue un outil essentiel pour réduire la dépendance à la voiture individuelle, limiter les émissions de gaz à effet de serre et garantir la mobilité de tous les citoyens, notamment dans les zones rurales et périurbaines ;

Considérant que la suppression ou la dégradation de lignes ferroviaires et de service de proximité fragilise l'accès à l'emploi, à la formation, à la santé, à la culture et à la vie sociale, tout en accentuant l'isolement de nombreux territoires ;

Considérant que la quasi-totalité des lignes de Dordogne sont des lignes dites « à Voie Unique » et que la majorité des gares dites « de croisement » sur ces lignes, permettant de faire croiser les différentes circulations, constituant ainsi, l'offre globale de la mobilité ferroviaire TER dans le département ;

Considérant la nécessité d'investir dans la modernisation, la sécurisation et la pérennisation du réseau, ainsi que dans l'amélioration de la qualité de service et de l'information aux usagers ;

Considérant l'importance de la concertation avec les élus, les usagers, les salariés et l'ensemble des acteurs locaux dans la définition et l'évaluation des services ferroviaires ;

Considérant que la présence d'un guichet SNCF constitue un service public essentiel pour les habitants, les voyageurs occasionnels, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les usagers ne disposant pas d'un accès facile aux outils numériques, le guichet assurant un accueil personnalisé, l'achat de titres de transport, l'information, l'assistance et la sécurité des voyageurs, tout en contribuant à l'attractivité et à l'animation du quartier ou de la commune ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, DEMANDE :**

- Le maintien et le développement de l'ensemble des lignes ferroviaires, en particulier des petites lignes et des dessertes locales, afin de garantir la continuité du service public sur tout le territoire ;
- L'investissement massif et durable dans la rénovation, la sécurisation et la modernisation du réseau ferroviaire, y compris des gares et des services de proximité ;
  - La mise en place d'une offre de transport cadencée, régulière, accessible et adaptée aux besoins des usagers avec une attention particulière portée à la coordination avec les autres modes de transport collectif ;
  - Le maintien et le retour de la présence d'un agent circulation dans toutes les gares de Dordogne pour permettre une gestion optimale du trafic et son développement ;
  - La consultation systématique des collectivités locales, des usagers et des salariés dans toute évolution du service ferroviaire ;
  - Le maintien et le développement des guichets SNCF partout sur le territoire et de garantir leur fonctionnement dans des conditions satisfaisantes.

**Le Conseil Municipal APPELLE le gouvernement, la région, la SNCF et l'ensemble des acteurs concernés à agir en ce sens, afin de garantir un service public ferroviaire de qualité, accessible à toutes et tous, et au service de la transition écologique**

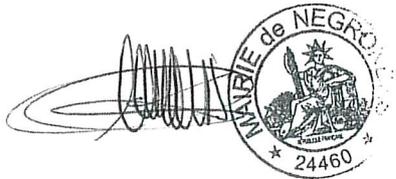
*Votants : 11*

*Pour : 11*

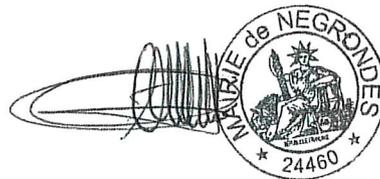
*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 15/07/2025  
et de sa publication le 15/07/2025  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 15 juillet 2025  
Pour extrait conforme  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire,  
Françoise DECARPENTRIE



**COMMUNE DE NEGRONDES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY RIBIERE Corinne- CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia -GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET- Yannick FATIN - Jérôme CALVET donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Corinne CHANTRY RIBIERE

**Del n° 33/2025 :****OBJET : Modification nomination d'une boucle PDIPR :**

Madame le Maire rappelle lors du conseil municipal en date du 26 juin 2023 la délibération n°25/2023, il avait été décidé d'inscrire une nouvelle boucle au PDIPR et de la nommer « La boucle des Deux Puits » pour une distance de 4,820 kms.

Or, il s'avère que plusieurs boucles aux alentours de Négrondes ont la dénomination avec le mot « puits », il convient de la renommer.

Après réflexion, il convient de renommer cette boucle « Variante de la Boucle de l'Azuré du Serpolet ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**ACCEPTE** de renommer « La boucle des Deux Puits » en « Variante de la Boucle de l'Azuré du Serpolet »

- **CHARGE** Madame le Maire d'en informer le Conseil Départemental.

*Votants : 11*

*Pour : 11*

*Contre : 0*

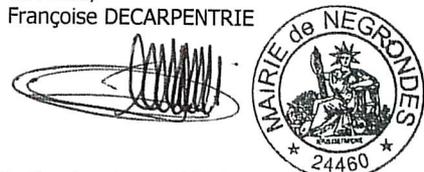
*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 11/07/2025  
et de sa publication le 11/07/2025  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 11 juillet 2025  
Pour extrait conforme  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Françoise DECARPENTRIE



**AR Prefecture**

024-212403083-20250708-DELIB33\_2025-DE  
Reçu le 11/07/2025

**COMMUNE DE NEGRONDES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET - Yannick FATIN - Jérôme CALVET donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Christophe PATEYAS

Secrétaire de séance : Corinne CHANTRY RIBIERE

**Del n° 34/2025 :****OBJET : Liaison des boucles PDIPR avec les communes voisines :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des liaisons avec les boucles PDIPR des communes avoisinantes (Vaunac, Sorges et Cognac sur l'Isle) peuvent être envisagées. Ces liaisons seront balisées sur notre territoire par des flèches

Il convient de demander aux communes voisines leur participation pour l'achat des flèches, afin de baliser les liaisons présentes sur leur territoire.

Madame le Maire charge M CAMELIAS et M COMBEAU de rencontrer les élus des communes concernées afin qu'ils leur exposent notre projet de liaisons des boucles PDIPR.

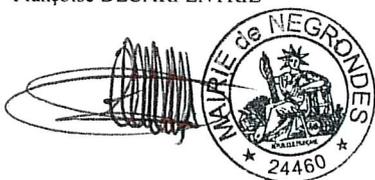
*Votants : 11*

*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 15/07/2025  
et de sa publication le 15/07/2025  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 15 juillet 2025  
Pour extrait conforme  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire,  
Françoise DECARPENTRIE



L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET - Yannick FATIN - Jérôme CALVET donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Corinne CHANTRY RIBIERE

**Dél n° 35/2025 :**

**OBJET : Rétrocession de la concession de M et Mme GIMENEZ à la commune :**

Considérant la demande de rétrocession présentée par M et Mme GIMENEZ Jean-Claude et Nicole, habitant au 173 Chemin des Eglantiers à Négrondes (Dordogne), et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Concession n°23 située dans le Nouveau Cimetière Allée n° D2, enregistrée par le SGC de NONTRON le 19 septembre 2023, concession temporaire de 30 ans, au montant réglé de 60 €.

Le Maire expose au conseil municipal que M et Mme GIMENEZ, acquéreurs d'une concession trentenaire dans le cimetière communal le 07 septembre 2023, se proposent aujourd'hui de la rétrocéder à la commune, car ils souhaitent en acquérir une nouvelle plus grande de 6m<sup>2</sup> dans le même cimetière.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur et Madame GIMENEZ déclarent vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 56 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-**ADOpte** la proposition de Madame le Maire

-**AUTORISE** Madame le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions

suivantes :

La concession funéraire située dans le Nouveau Cimetière Allée n°D2 concession n°23 est rétrocédée à la commune au prix de 56 €.

*Votants : 11*

*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 15/07/2025  
et de sa publication le 15/07/2025  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE




Fait à Négrondes le 15 juillet 2025

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Françoise DECARPENTRIE